

Pour que chacun puisse profiter de ses vacances, il est important de mettre en place un règlement intérieur reprenant les principes du « **vivre ensemble** ».

Ce règlement fait écho au projet éducatif de l'APAS BTP et au projet pédagogique de chaque directeur. Il a pour but de garantir le **bon fonctionnement du groupe**, la **sécurité de tous** et l'**épanouissement de chacun**.

CHARTE DU COMPORTEMENT

Le participant / Nom et prénom :

Le responsable légal / Nom et prénom :

En participant à un séjour organisé par l'APAS BTP, **je m'engage** à :

- **Respecter la loi Française**
 - o Ne pas commettre de délit au sein du centre ou à l'extérieur (vol, vandalisme, etc..).
 - o Respecter l'interdiction formelle en matière de stupéfiants et d'alcool
- **Respecter l'organisation mise en place par l'équipe** : horaires du lever et du coucher, horaires des repas, temps de regroupement, règles d'utilisation du téléphone portable...
- **Respecter les personnes** :
 - o Les autres participants (qui comme moi, souhaitent passer de bonnes vacances)
 - o L'équipe d'animation et l'équipe technique (qui œuvrent ensemble au bon déroulement du séjour).
 - o Les différents partenaires extérieurs qui interviennent durant les activités.
- **Respecter le centre de vacances et le matériel mis à disposition.**
- **Respecter les règles de sécurité de chacune des activités.**
- **Respecter les règles de vie du centre**
 - o Respecter les règles de non-mixité dans les chambres.
 - o Respecter l'interdiction de fumer si je n'ai pas d'autorisation.
- **Etre vigilant sur ma posture de participant lors du séjour.**
- **Participer à la vie collective et être acteur de mon séjour** (ranger les chambres et lieux de vie, aide lors du repas, donner un avis constructif...).
- **Respecter cette charte du comportement sur tous les réseaux sociaux qui impliquent l'un des membres du groupe** (participants et encadrants), pendant et après le séjour.

Comme stipulé dans les conditions de vente, en cas de non-respect de charte, un renvoi pourrait être envisagé et les frais de rapatriement seront à la charge de ma famille.

PARTICIPANT

Je m'engage à respecter cette charte

Signature :

RESPONSABLE LEGAL

J'ai pris connaissance de cette charte

Signature :

AUTORISATION DE FUMER

A partir de 15 ans, un jeune peut fumer sur autorisation. Dans ce cas, le jeune s'engage à respecter IMPÉRATIVEMENT les règles mises en place par l'équipe sur la consommation de cigarettes (espace réservé, créneaux horaires, quantité limitée)

Je soussigné (nom, prénom), agissant en tant que responsable légal autorise l'enfant (nom, prénom) à fumer pendant le séjour de vacances APAS-BTP.

Signature du participant :

Signature du responsable légal :